

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0367	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ISERE AMENAGEMENT – EXERCICE 2021	C.C DU 10/11/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

48 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - CICALA David - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel - GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT - PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

6 Conseillers communautaires absents : DENIS Christophe – GIRARD Jean-Pierre – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 3. Domaine et patrimoine
- 5. Autres actes de gestion du domaine public

Le rapporteur expose :

Le 13 juillet 2010, la Société ISÈRE Aménagement a été créée à l'initiative du Département de l'Isère, de Grenoble Alpes Métropole et de 9 autres collectivités.

Par délibération n° 20_07_15_182 du conseil communautaire du 15 juillet 2020, Marguerite BACCAM a été désignée pour représenter la CAPI aux assemblées générales d'actionnaires d'Isère Aménagement en qualité de porteur des actions et Jean-Pierre GIRARD en qualité de représentant aux assemblées spéciales.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

La production du rapport annuel de l'élu mandataire, joint à la présente délibération, a pour objet de :

- renforcer l'information et le contrôle du Conseil Communautaire sur la SPL Isère Aménagement
- de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la CAPI

Après avoir rappelé le contexte, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société, synthétisé ci-dessous :

Vie de la société

La société est composée de 39 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'Administration et 35 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 13 juillet 2010. Depuis cette date, ils ont fait l'objet d'une modification par l'Assemblée générale extraordinaire des 25 février 2011, 24 janvier 2014 et 19 mai 2017.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, représentant le Département de l'Isère a été désignée Présidente Directrice Générale du Conseil d'Administration depuis le 28 septembre 2021.

Monsieur Christian BREUZA exerce les fonctions de Directeur Général délégué depuis le 10 février 2017.

Le règlement intérieur de la SPL a été mis à jour aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2021.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration et l'Assemblée spéciale se sont réunis chacun pour ce qui les concerne trois fois. Les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

L'effectif de la SPL Isère Aménagement s'élève au 31/12/2021 à 26 postes hors les 2 mandataires sociaux. Cet effectif est composé de 23 salariés, 3 personnels mis à disposition, représentant 21,78 équivalents temps-plein (ETP) sur l'exercice.

Les comptes de l'exercice 2021

La rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 8 527 728 euros pour l'exercice. Le chiffre d'affaires est composé à 43 % de la rémunération issue des mandats, à 34 % de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22 % de celle des études et AMO.

Les charges d'exploitation qui comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions ainsi que les impôts et taxes, s'élèvent à 4 182 217 euros.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 100 918,41 euros.

L'activité opérationnelle de l'exercice écoulé

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) s'élève à 39 943 782 euros.

En 2021, le stock de promesses de vente s'élève à environ 12,6 M€/HT.

Les perspectives pour l'année 2022

La société a poursuivi l'élargissement du champ d'intervention et du périmètre géographique, avec l'entrée au capital en 2021 de la Communauté de Communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, des Communes de Corenc, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Marcellin et Tencin.

Depuis début janvier 2022, l'entrée au capital de les Communes de Villard-Bonnot et Bourg d'Oisans sont devenues effectives. L'entrée au capital des communes de Saint-Jean-de-Bournay, de Briançon, de Crémieu ainsi que du Péage de Roussillon est également envisagée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du règlement intérieur mis à jour au 28 septembre 2021 ;
- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel de l'élu mandataire au sein du Conseil d'administration d'Isère Aménagement pour l'exercice 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO